

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2016

Présents : MM LEDOUX Emmanuel, Maire, COURROUX Serge, TRIPOGNEZ Jean-Pierre, VANGELI Gabriel, Adjoint, AGUILAR Antonio, BONNEFOND Jean-Louis, EVEN Jean-Luc, RIFFAUD Jean, ROUVIERE Philippe, et Mmes CAZES Catherine, MALTAVERNE Isabelle, SAVIARD Anne-Marie, Adjointes, AGUILAR Claudia, BALTYDE L'ETANG/VERSTRAETE Samenta, GERIN Sandrine, LESSINGER Catherine, NICOLI Nelly, QUERMELIN Christina, TRUKAN Roselyne.

Absents représentés : M. Jean Louis VICENTE par Mme MALTAVERNE et Mme Lucette LABADILLE par M. EVEN, M. LIORET représenté par Mme GERIN.

Absent : M. CLERC Daniel.

Secrétaire de séance : Mme QUERMELIN.

SOMMAIRE

Adoption du procès-verbal du 17 décembre 2015 Page 03

FINANCES Page 04 à 07

Approbation du compte de gestion 2015 Page 04

Approbation du compte administratif 2015 Page 04

Affectation de résultat 2015 Page 04

Vote du Budget primitif 2016 Page 05

3 taxes communales Page 06

TFCE Page 06

Attribution de subventions aux associations Page 06

RESSOURCES HUMAINES Page 08

Nouveau régime indemnitaire et prime annuelle de fonctions Page 08

ADMINISTRATION GENERALE Page 09

Délégations du Maire Page 09

MARCHES PUBLICS Page 10

Liste annuelle des marchés Page 10

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES Page 11

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 17 DECEMBRE 2015

Avez-vous des observations ?

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal du 17 décembre 2015.

FINANCES

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

M. Jean-Pierre Tripognez précise qu'il convient que le conseil adopte le compte de gestion, présenté par M. le Trésorier Principal en sa qualité de comptable, au titre de l'exercice budgétaire 2015.

Il comporte toutes les opérations réalisées au cours de cette année, en dépenses et en recettes. Le compte de gestion présenté par le comptable est conforme au compte administratif 2015.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter le compte de gestion 2015 présenté par M. le trésorier principal et de lui donner quitus de sa comptabilité.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Maire ordonnance les dépenses et les recettes. Par ce compte administratif, le conseil prend connaissance de la gestion du budget par le maire sur l'année civile 2015 et doit approuver la tenue de cette comptabilité d'ordonnateur.

M. Jean Pierre TRIPOGNEZ présente le compte administratif 2015.

➤ Section de fonctionnement

Dépenses :	2 391 001,11 €	-	Recettes :	3 336 984,67 €
Soit un excédent sur l'exercice 2015 de :				945 983,56 €
Report sur exercices antérieurs :				1 876 927,70 €
Excédent de fonctionnement capitalisé :				452 874,82 €
Soit un résultat de clôture 2015 :				2 370 036,44 €

➤ Section d'investissement

Dépenses :	746 169,21 €	-	Recettes :	271 192,21 €
Soit un déficit sur l'exercice 2015 de :				474 977,00 €
Report sur exercices antérieurs :				770 927,95 €
Soit un résultat de clôture 2015 :				295 950,95 €

La présentation terminée, le Maire quitte la séance le temps du vote.

A l'unanimité (21 voix Pour), le conseil municipal décide d'adopter le compte administratif présenté par M. le Maire au titre de l'exercice 2015.

Monsieur le Maire remercie de la confiance qui lui est faite et remercie également les services administratifs et techniques ainsi que les élus.

3. AFFECTATION DU RESULTAT 2015

M. Jean Pierre TRIPOGNEZ dit qu'après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 945 983,56 € au titre de l'année 2015,

Considérant le report des exercices antérieurs de 1 876 927,70 €,

Considérant l'affectation en 1068 (recettes d'investissement) de la somme de 452 874,82 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder au résultat de l'exercice de fonctionnement pour un montant total de 2 370 036,44 €

4. **BUDGET PRIMITIF 2016**

Les membres du conseil municipal ont tous été destinataires du budget 2016, dans le détail de chaque section.

M. Jean-Pierre TRIPOGNEZ procède à la présentation du budget.

Section de fonctionnement dépenses :

M. EVEN :

- se demande si la commune a prévu l'augmentation des salaires de 1,2 % au chapitre 12
M. TRIPOGNEZ lui confirme que la hausse des salaires a été prise en compte.
- souhaiterait connaître (compte 6554) le montant de la subvention allouée au SIVOS.
M. TRIPOGNEZ l'informe que la subvention est de 1 043 865 (dont 153 000 € pour les travaux des vestiaires et 55 000 € pour les sanitaires de l'école André Cholet).
- demande que représente la somme de 38 000 € sur le compte 6817.
M. TRIPOGNEZ répond que cette somme est une provision pour dettes de loyers/redevances.

M. ROUVIERE :

- souhaite connaître les dépenses qui figurent au compte 6247.
M. LEDOUX l'informe que ce sont les 12 € que la commune prend en charge pour les frais de dossier de la carte scolaire.
- ajoute que le Département a supprimé les aides pour les transports scolaires et demande ce que la Commune a prévu. Mme CAZES informe qu'une aide sera mise en place par le CCAS et que pour l'instant la commission étudie le dossier afin de savoir comment l'aide sera attribuée (critères, etc...). Les familles devront déposer des dossiers et le CCAS étudiera en fonction de chacun. Les frais que les familles auront à supporter seront de 100 € pour les collégiens et 150 € pour les lycéens (cartes Scol'R).

M. BONNEFOND demande si la Commune connaît le nombre de collégiens et de lycéens. Celui-ci se monte à 193 répond Mme CAZES.

Section de fonctionnement recettes :

M. ROUVIERE :

- demande pourquoi le compte 70323 est en baisse.
Les loyers de la société BLGP n'ont pas été inscrits.
- s'interroge sur les recettes non budgétisées notamment pour les comptes 7318 et 74832.
M. TRIPOGNEZ répond ne disposer d'aucune explication de la part de la trésorerie pour le compte 7318. Le compte 748313 a été reclassé par le compte 74832.
- constate également que le compte 752 « revenus des immeubles » est en baisse.
M. TRIPOGNEZ dit qu'on ne perçoit plus de loyer pour la poterie et que le loyer de la poste ne sera plus perçu à partir de juillet.

M. EVEN s'étonne qu'il y a une perte de 180 00 de taxe foncière et d'habitation cette année.

M. TRIPOGNEZ informe que la CFE est en moins mais elle sera reversée par la CC2F.

Section d'investissement dépenses :

M. EVEN demande quel est le programme sur l'investissement pour 2016.

M. TRIPOGNEZ annonce : au compte 2128 : aménagement de la place du village ainsi que l'engazonnement du city stade. Au compte 2135 : parking Mairie, remplacement des fenêtres de la Salle des Fêtes, remise aux normes de l'ancienne cantine, remplacement de chaudières. Au 2181 : divers parking, déplacement du monument aux Morts, ralentisseurs rue de la Roche. Au 21316 : charretterie à côté du cimetière ainsi qu'un aménagement d'une aire poubelle et compost pour le cimetière. Au 2313 : les restes à réaliser pour 700 000 € environ, travaux supplémentaires sur opérations lancées et le gymnase.

M. BONNEFOND s'interroge sur le compte 21318.

M. TRIPOGNEZ informe que lors de différentes manifestations les gens se plaignent que la commune ne dispose pas de toilettes donc il a été prévu de provisionner 40 000 €.

Section d'investissement recettes :

M. EVEN s'interroge sur les comptes 1068 et 1321

M. LEDOUX rappelle que le compte 1068 correspond à ce qui a été voté lors de l'affectation de résultat et informe que la commune percevra 53 000 € de subvention (DETR) pour l'épicerie.

Par 16 voix Pour, 3 Contre (Mme Gérin et MM Bonnefond et Lioret) et 3 Abstentions (Mme Labadille et MM Even et Rouvière) , le conseil municipal décide :

- **De prendre acte que les concessions cimetièrre ne seront plus reversées au CCAS**
- **De prendre acte de la dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants à hauteur de 38 000 €**
- **De fixer le montant global des subventions aux associations à 70 000 €**
- **D'attribuer aux organismes de regroupement une enveloppe globale de 1 092 900 € et au SDIS de 37 600 €**
- **De reprendre les restes à réaliser des dépenses 2015 en crédits report 2016 pour la somme de 748 825,77 €**
- **De voter le budget primitif 2016, et par section budgétaire, et par chapitre, avec un équilibre comme suit, par section :**
 - **Section de fonctionnement : 4 918 000 €**
 - **Section d'investissement : 3 214 000 €**

5. VOTE DES TAXES

M. Jean Pierre TRIPOGNEZ informe que :

- **Les taux des taxes communales seront maintenus au niveau de 2015**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les taux des taxes communales.

- **La TCFE**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir à 6 la Taxe sur la consommation finales d'électricité pour l'année civile 2017.

6. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Mme Isabelle MALTAVERNE rappelle que lors du vote du budget 2016, une enveloppe de 70 000 € a été attribuée pour l'ensemble des associations. Une commission s'est réunie au préalable pour étudier les dossiers de demande de subventions des associations et examiner la pertinence de leurs projets et rappelle que les membres du bureau ne doivent pas prendre part au vote.

Associations	Montant 2015	Montant 2016	Vote	Conseillers ne prenant pas part au vote
Amicale des Sapeurs pompiers	1 800 €	1 800 €	Unanimité	
Amicale scolaire	4 765 €	4 765 €	Unanimité	
Anciens combattants	802 €	802 €	Unanimité	
La Joie de vivre	2 500 €	2 532 €	Unanimité	Mme LABADILLE
Comité de jumelage	2 230 €	2 230 €	Unanimité	
Comité des Fêtes	5 000 €	5 000 €	Unanimité	
Foyer rural	2 000 €	2 000 €	Unanimité	
GP Rando	400 €	300 €	Unanimité	M. RIFFAUD
L'amitié au Mont gelé	561 €	561 €	Unanimité	
Les mécaniques culbutées	300 €	300 €	Unanimité	

Le petit conservatoire	8 742 €	7 295 €	Unanimité	
Tarot Club	300 €	300 €	Unanimité	
Vigilance Environnement	420 €	420 €	Unanimité	M. TRIPOGNEZ
Vignes Oubliées	1 700 €	1 700 €	Unanimité	M. COURROUX

La commission attend les projets pour les jeunes sapeurs pompiers et TPLGP ainsi que toutes les demandes des sections pour l'USGP.

L'aquario club de Montereau sera reçu prochainement.

Associations	Montant 2015	Montant 2016	Vote
Aquario Club Montereau	500 €	En attente	
Comité entente anciens combattants	200 €	200 €	Unanimité
Donneurs de sang	400 €	400 €	Unanimité
Vie Libre	170 €	170 €	Unanimité

RESSOURCES HUMAINES

1. **NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE ET PRIME ANNUELLE DE FONCTION**

Mme Anne Marie SAVIARD expose que par décret n°2014-513 du 20 mai 2014, qui fixe les bases applicables à la Fonction Publique d'Etat, un nouveau régime indemnitaire, dénommé RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et l'Engagement Professionnel), doit être mis en place pour les agents des filières administratives (A, B et C), et technicien ainsi qu'au plus tard au 1^{er} janvier 2017 pour toutes les catégories de la filière technique (hors technicien)

Le RIFSEEP est composé de :

- l'IFSE, Indemnité de fonction de sujétions et d'expertise, visant à valoriser l'exercice des fonctions et fonction du niveau de responsabilité requis dans l'exercice des fonctions occupées,
- et du CIA, Complément Indemnitaire Annuel, lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Versé en 1 ou deux fois, il remplace la prime annuelle de fonction.

Il est exclusif de toutes les primes connues à ce jour, à l'exception des dispositifs liés à l'intéressement et à la performance collective, aux dispositifs compensant le pouvoir d'achat (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat), aux sujétions ponctuelles (heures supplémentaires, astreintes, etc...), à l'indemnisation des dépenses engagées (frais de déplacements, etc...). Il ne doit générer aucune perte de salaire à sa mise en place.

M. EVEN s'interroge sur l'impact budgétaire.

Mme SAVIARD affirme que l'enveloppe est constante au titre de 2016 pour maintenir le pouvoir d'achat des agents.

En conséquence, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'approuver la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire, tant pour l'IFSE que le CIA au profit des agents dont les arrêtés de transposition de la Fonction Publique d'Etat à la Fonction Publique Territoriale sont applicables**
- **De mettre en place le CIA avec un versement en deux fois (mai et novembre) dans les mêmes conditions que celle de la prime annuelle**
- **De maintenir le versement de la prime annuelle de fonction pour les cadres d'emplois dont les décrets d'application n'ont pas été publiés, soit la somme de 1 350 €, versée en deux fois (mai et novembre), selon la quotité du temps de travail.**
- **De supprimer la prime annuelle de fonction pour tous les autres cadres d'emplois.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document aux effets ci-dessus.**

1. DELEGATIONS DU MAIRE

Par délibération en date du 11 avril 2014, le Maire a reçu délégations et à ce titre a signé des conventions

- avec le SIRMOTOM le 17 décembre 2015 pour la valorisation des déchets verts (compostage au cimetière)
- avec le SIRMOTOM le 26 janvier 2016 pour la collecte des dépôts sauvages sur des terrains communaux
- avec l'Etat le 12 février dernier fixant les conditions et modalités de fonctionnement du système d'enregistrement des demandes de logement locatif social
- avec la ville de Montereau pour renouveler Culture Pour Tous.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de prendre acte des décisions du Maire.

MARCHES PUBLICS

1. LISTE ANNUELLE DES MARCHES 2015

MARCHES DE TRAVAUX			
MARCHES DE 20 000 à 89 999,99 EUROS HT			
Objet	Date	Attributaires	En € HT
construction d'un abri cimetière	10/10/15	QUALITE RENOVATION (Vert st Denis 77240)	22 716,00
implantation d'un skate parc	16/11/15	URBAN PARK (Tarare 69170)	49 900,00
MARCHES DE 90 000 à 5 185 999,99 EUROS HT			
réhabilitation d'un commerce et d'un logement	10/12/15	lot 1 - gros œuvre : GBR (Nogent sur Seine 10400)	44 971,90
		lot 2 - charpente : Girard Ouvrages Bois (Malesherbes 45330)	64 019,27
		lot 3 - Ravalement ext : Alcolea (Varenes sur Seine 77130)	11 643,33
		lot 4 - menuiseries ext : Ty Braz (Gretz sur loing 77880)	19 154,74
		lot 5 - isolation, doublage : Sorbat 77 (St Fargeau Ponthierry 77310)	25 975,40
		lot 6 - carrelage faïence : Sorbat 77 (St Fargeau Ponthierry 77310)	10 401,40
		lot 7 - électricité : Descantes Elec (Moret sur Loing 77250)	21 221,71
		lot 8 - Climatisation : Descantes (Ecuelles 77250)	2 460,34
		lot 9 - plomberie - Descantes (Ecuelles 77250)	7 646,10
		lot 10 - peinture, sols souples : Delcloy (Vaux le Pénil 77000)	11 672,90
MARCHES DE SERVICES ET FOURNITURES			
MARCHES INFÉRIEURS A 20 000 EUROS HT			
Maîtrise d'œuvre construction/ réhabilitation vestiaires au stade	26/01/15	Carsault (Melun)	12 090,00
Maîtrise d'œuvre réhabilitation commerce et logement rue grande	02/04/15	Christophe N GUYEN VAN (Veneux les sablons)	17 500,00
Mission SPS réhabilitation mairie	03/08/15	Qualiconsult sécurité (Champs sur Marne)	7 828,00
Mission contrôle technique réhabilitation mairie	03/08/15	Socotec (Melun)	6 275,00
Mission SPS réhabilitation commerce rue Grande	10/09/15	Qualiconsult sécurité (Champs sur Marne)	3 496,00
Mission contrôle technique réhabilitation mairie	24/06/15	Qualiconsult (Champs sur Marne)	3 555,00
fourniture signalétiques	15/11/15	SES NOUVELLE	7 701,00

M. EVEN regrette qu'aucune entreprise de la commune n'ait été retenue.

M. LEDOUX fait part que les entreprises n'ont pas répondu aux appels d'offres à part une entreprise d'électricité dont les prix étaient trop élevés. En revanche, elles répondent sur les petites consultations et travaillent pour la commune.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

➤ **Convention piscine des Rougeaux de Montereau**

M. EVEN demande si la commune à un retour sur les fréquentations des entrées piscine.

M. TRIPOGNEZ fait part que sur l'année 2015, un montant d 'environ 3 000 € a été dépensé.

➤ **Déplacement du monument aux Morts**

M. ROUVIERE souhaiterait réagir sur le déplacement du monument aux morts. Il affirme que le procédé de la Commune n'est pas clair car celle-ci se cache derrière un sondage. Un référendum aurait été plus légitime ou un vote du conseil municipal.

Les conseillers n'ayant plus aucune question,
la séance est levée à 21 h 45 .

**La Secrétaire de séance,
Christina QUERMELIN**